

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2005/022477**
n°de gestion : **2001B02959**
n°SIREN : **439 269 218 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 28/11/2005 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

GUIGARD DEVELOPPEMENT société par actions simplifiée

8 rue du Commandant Charcot 69330 Meyzieu -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
ordonnance du Président (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :
nomination de commissaire à la fusion

0509952

53140002

10 NOV. 2005

Jean-Pierre DURAND
GROUPE JURIS
AVOCAT

GUIGARD DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 150 000
Siège social : 8, rue du Commandant Charcot 69330 MEYZIEU
439 269 218 RCS LYON

SCI GUIMIONS

Société Civile Immobilière au capital de €. 45 734,70
Siège social : 8, rue du Commandant Charcot 69330 MEYZIEU
419 354 089 RCS LYON

REQUETE **A MONSIEUR LE PRESIDENT** **DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON**

LES SOUSSIGNES

Madame Danièle GUIGARD, agissant au nom et en qualité de Président de la Société GUIGARD DEVELOPPEMENT,

Et Monsieur Jean Jacques GUIGARD, agissant au nom et en qualité de Gérant de la société SCI GUIMIONS,

Ces deux sociétés ayant pour Avocat, la société GROUPE JURIS, 2, rue de la Claire 69009 LYON, représentée par Maître Jean Pierre DURAND, Avocat inscrit au Barreau de LYON,

ONT L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- . Que la société GUIGARD DEVELOPPEMENT projette d'absorber la société SCI GUIMIONS,
- . Que la société SCI GUIMIONS ferait apport de l'intégralité de son actif, à charge de la totalité de son passif à la société GUIGARD DEVELOPPEMENT,
- . Qu'en application des articles L.225-147 et L.236-10 du Code de Commerce et des articles 64, 169 et 257 du Décret du 23 mars 1967, les soussignés ont l'honneur de vous demander par la présente requête conjointe de bien vouloir désigner un Commissaire à la Fusion chargé d'établir les rapports suivants :
 - un rapport sur les modalités de la fusion,
 - un rapport sur la valeur des apports en nature,

Les soussignés se permettent respectueusement de vous informer à toutes fins utiles,

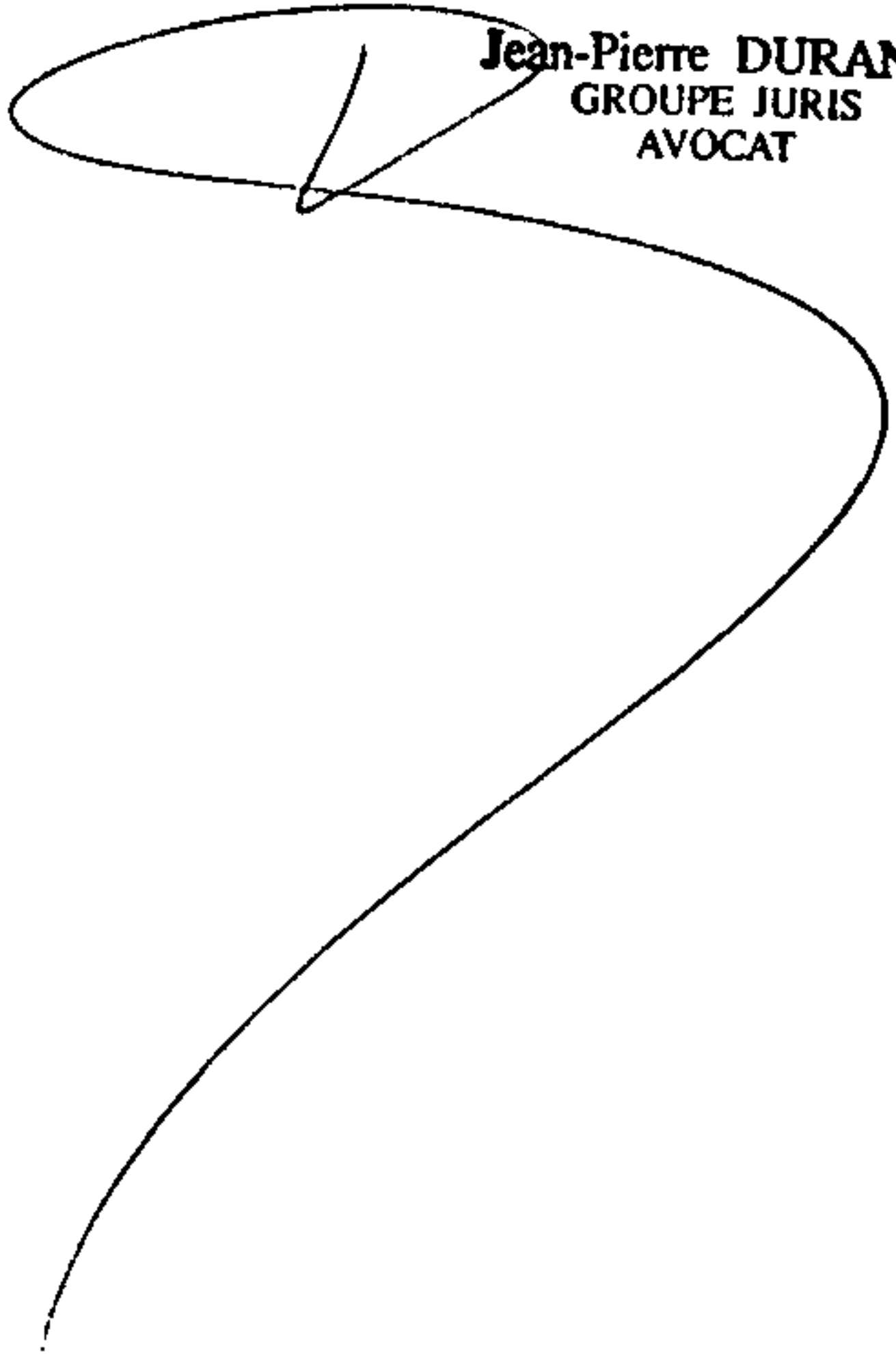
. Que le Cabinet **DFP & Associés**, Expert-comptable - Commissaire aux comptes
dont le siège est 2, rue de la Claire 69009 LYON

leur a fait connaître, sur leur demande, qu'il était en mesure d'accepter la mission de Commissaire à la Fusion, s'il était désigné, et qu'il n'était frappé ou susceptible d'aucune incapacité ou incompatibilité qui puisse mettre obstacle à son acceptation, notamment celles résultant des articles L.225-147 et L.236-10 du Code de Commerce.

ET VOUS FEREZ JUSTICE.

FAIT A LYON

LE 7 NOVEMBRE 2005



Jean-Pierre DURAND
GROUPE JURIS
AVOCAT

ORDONNANCE

Nous,
Président du Tribunal de Commerce de LYON

Vu la requête qui nous est présentée, les articles L.225-147 et L.236-10 du Code de Commerce et les articles 64, 169 et 257 du décret du 23 mars 1967,

DESIGNONS :

. DFP et Associés SARL
9 rue de la Claire 69009 LYON

Pour remplir les fonctions de Commissaire à la Fusion dans le cadre de l'absorption par la société GUIGARD DEVELOPPEMENT de la société SCI GUIMIONS, avec mission de présenter un rapport sur les modalités de la fusion, un rapport sur la valeur des apports en nature, un rapport sur la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération et sur le caractère équitable du rapport d'échange des droits sociaux.

FAIT A LYON
LE 10 NOV 2005

605 100 212 011
LE 10 NOV 2005
1. ODE

605 100 212 011
LE 10 NOV 2005
E. TOUTAIN

